

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 12

Représentés : 3

Votants : 15

Absents excusés : 2

**Après examen et en avoir délibéré
A l'unanimité**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20230627

DELCCAS2023.06.27-2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2023.06.27-2**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION pour l'exercice 2022 (Budget principal et budgets annexes des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay) de Mesdames Françoise GIRAUD et Monique ROZEC, qui ont assuré la fonction du Chef de Service Comptable Public.

Session ordinaire du **27 juin 2023** à 18h00 sous la présidence de Madame Héléne LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Étaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Agnès CORBASSON, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

Étaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Héléne LERAITRE, Monsieur Christian GITIAUX, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Agnès CORBASSON.

Étaient absents excusés : Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Chef de Service Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Chef de Service Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022**, pour chacun des budgets (Budget principal et budgets annexes des Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay) par le **Chef de Service Comptable Public n'appelle aucune observation, ni réserve de leur part.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Aux registres sont les signatures.

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le 04/07/2023

et de la publication électronique le 04/07/2023



Pour le Président,
Le Directeur,

Pour extrait conforme :
La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,



Héléne LERAITRE